

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à huis clos, par vidéoconférence, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, le 7 juillet 2020, à 18 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil
 Madame la conseillère Martine Labelle
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
 Monsieur le conseiller Justin Gagné
 Madame la conseillère Sylvie Messier
 Monsieur le conseiller Dany Goyette

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Johanne Beaulac

Sont aussi présents : Monsieur Martin Lelièvre, directeur général
 Me Manon Thériault, greffière

Dans le but de freiner et de ralentir au maximum la contagion entraînée par le coronavirus (COVID-19), le gouvernement du Québec a adopté des directives à l'intention de la population du Québec. L'une de ces directives (décret 222-2020) interdit les rassemblements intérieurs et extérieurs, sous réserve de certaines conditions.

À cet effet, les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire établies en vertu de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 ont été remplacées par celles de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020. En vertu des nouvelles règles applicables, il est toujours possible de tenir les séances du conseil par tout moyen permettant aux membres de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix. Étant donné l'interdiction de rassemblements intérieurs et extérieurs toujours en cours, les séances du conseil peuvent se tenir sans la présence du public.

L'arrêté 2020-029 prévoit également certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Pour satisfaire cette obligation, la Ville de Saint-Philippe a décidé de procéder à la publication d'un enregistrement audio de la présente séance. Les élus, le directeur général ainsi que la greffière ont ainsi tenu la présente séance par vidéoconférence.

La mairesse ouvre la séance à 18 h 01.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 7 juillet 2020, 18 h**

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation – Ordre du jour

2. FINANCES ET TRÉSORERIE

2.1 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 434 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 514 900 \$

3. DIVERS

3.1. Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

20-07-159 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

FINANCES ET TRÉSORERIE

AM-2020-16 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 434 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 514 900 \$

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame Sylvie Messier qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 434 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 514 900 \$.

b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de règlement numéro 434 est déposé.

Le projet de règlement a pour objet d'autoriser une dépense et un emprunt de 514 900 \$ pour financer l'achat d'équipements pour le Service des travaux publics ainsi que l'acquisition d'un véhicule au bénéfice du Service d'urbanisme et du développement durable.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, par courriel, à l'adresse greffe@ville.saintphilippe.quebec ou par téléphone en laissant leurs

coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237. L'ordre du jour de la séance a été diffusé en ligne le 1^{er} juillet 2020 et les citoyens ont eu la possibilité d'adresser leurs questions jusqu'au 7 juillet, à 12 h. Les membres du conseil sont informés qu'aucune question n'a été formulée par les citoyens à l'égard des sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

20-07-160 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 18 h 24.

(S) Johanne Beaulac

(S) Manon Thériault

Mme Johanne Beaulac, mairesse

Me Manon Thériault, greffière